

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2010-0588/PR/MENESUP portant organisation d'un concours de Recrutement des élèves-instituteurs Session 2010.

n° 2010-0588/PR/MENESUP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES  
LOISIRS ET DU TOURISME

Date de publication  
2 septembre 2010

Numéro JO  
n° 17 du 15/09/2010

Date du numéro  
15 septembre 2010

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°48/AN/83 du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

**VU**Le Décret n°89-062/PRE du 29 mai 1989 relatif aux statuts particuliers des fonctionnaires

**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**L'Arrêté n°90-0950/PR/MEN du 18 octobre 1990 organisant la formation initiale des élèves-instituteurs et des élèves-instituteurs adjoints

**VU**L'Arrêté n°90-0308/PR/EN du 08 avril 1990 créant et organisant le recrutement, la formation et la certification des personnels enseignants du premier degré

**VU**L'Arrêté n°2003-0617/PR/MENESUP du 10 août 2003 modifiant une partie de l'Arrêté n°90-0308/PR/EN du 08 août 1990

**VU**L'Arrêté n°2008-0750/PR/MENESUP du 14 octobre 2008 modifiant une partie de l'Arrêté n°2003-061/PR/MEN du 10 août 2003

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Un concours pour le recrutement de 50 élèves-instituteurs, session 2010 sera organisé au CFPEN.

#### Article 2

- Date d'inscription et clôture Seront précisés– Date du concours intérieurement– Lieu
- Article 3 : Le jury du concours est constitué comme suit :Président : Le représentant du MEIFPMembres

- Vice Président : Le Directeur Général de la Pédagogie ou son représentant
- les membres du jury sont désignés par note de service de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Cette même note de service précisera les attributions des personnels désignés selon leur spécialité, de même que les modalités d'organisation du concours.

#### Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*P. Le Président de la République  
chef du Gouvernement P.O Le Secrétaire Général de la Présidence*

**ISMAËL HOUSSEIN TANI**